

Gouvernement du Québec

### **Décret 1128-2002, 25 septembre 2002**

CONCERNANT la nomination de monsieur Bernard Lamarre comme principal et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal

ATTENDU QU'en vertu de l'article 31 de la Loi sur la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal (1987, c. 135), le principal de l'École est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration et il doit être ingénieur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de cette loi, le mandat du principal est de cinq ans et peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de cette loi, le principal de l'École est d'office le président du conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du second alinéa de l'article 17 de cette loi, les personnes nommées demeurent en fonction jusqu'à ce qu'elles soient nommées de nouveau ou remplacées;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 610-97 du 7 mai 1997, monsieur Jean-Paul Gourdeau était nommé de nouveau principal de l'École Polytechnique de Montréal, que son mandat a pris fin et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation :

QUE monsieur Bernard Lamarre, ingénieur, président du conseil, Groupe Bellechasse Santé inc., soit nommé principal et président du conseil d'administration de l'École Polytechnique de Montréal pour un premier mandat de cinq ans à compter du 31 octobre 2002, en remplacement de monsieur Jean-Paul Gourdeau.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

39240

Gouvernement du Québec

### **Décret 1129-2002, 25 septembre 2002**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la 82<sup>e</sup> réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] qui se tiendra à Winnipeg (Manitoba), les 8 et 9 octobre 2002, et à la réunion conjointe du CMEC et du Forum des ministres provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail (FMMT), le 8 octobre 2002

ATTENDU QUE se tiendront à Winnipeg (Manitoba), les 8 et 9 octobre 2002, la 82<sup>e</sup> réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et la réunion conjointe du CMEC et du Forum des ministres provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail (FMMT), le 8 octobre 2002;

ATTENDU QUE l'objet de ces rencontres intéresse le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à ces réunions;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, de la ministre déléguée à l'Emploi et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QUE la ministre déléguée à l'Emploi, madame Agnès Maltais, dirige la délégation québécoise à la 82<sup>e</sup> réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] qui se tiendra à Winnipeg (Manitoba), les 8 et 9 octobre 2002, et à la réunion conjointe du CMEC et du Forum des ministres provinciaux et territoriaux responsables du marché du travail (FMMT), le 8 octobre 2002;

QUE la délégation soit composée, outre la ministre déléguée à l'Emploi, de :

— monsieur Louis Gendreau, sous-ministre adjoint à l'information et aux communications, ministère de l'Éducation